

15 juin 2021 -21:06

Appartient à Conseil des ministres du 15 juin 2021

Majoration de la prime de rattrapage pour les titulaires invalides

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'augmentation de la prime de rattrapage octroyée à certains titulaires invalides.

Dans le cadre des mesures de liaison au bien-être dans le secteur de l'assurance indemnités des travailleurs salariés, le projet d'arrêté vise à augmenter le montant de la prime de rattrapage octroyée à certains titulaires invalides dans l'assurance indemnités des travailleurs salariés. Le projet d'arrêté produit ses effets au 1er mai 2021.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 237quinquies de l'arrêté royal du 3 juillet 1996 portant exécution de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités coordonnée le 14 juillet 1994 (prime de rattrapage)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be